

Image not found or type unknown



Contestation d'avertissement

Par **lesforgettes**, le **27/11/2008 à 15:57**

BONJOUR
j'ai reçu un avertissement par lettre recommandée, le sujet était une lettre reçue au siège de la société d'une cliente mécontente du service après-vente et de la réparation d'un sac, tâche qui n'est pas de mon ressort. Il m'est reproché un accueil déplorable de cette cliente avec lettre à l'appui, cela vaut-il légalement un avertissement sachant qu'il n'y a qu'une seule lettre mécontente en 8 mois d'activité ? J'ai par contre de nombreuses lettres et blogs vantant le service de ma boutique. Comment contester cet avertissement ? Dans mon contrat de travail, il n'est nulle part stipulé que je dois faire de la vente à distance ainsi que du service après-vente ?
MERCI

Par **Visiteur**, le **27/11/2008 à 20:40**

quand un client arrive chez vous, vous lui dites bonjour ? Sur le forum c'est pareil .. un bonjour ou un merci ... ça fait plaisir aux bénévoles qui répondent !!!!!